# Rapport d'enquête : Les structures d'aide alimentaire dans les Hautes-Alpes

Enquête réalisée en 2025 auprès des structures distribuant une aide alimentaire dans le département des Hautes-Alpes

**SOMMAIRE :**


- Introduction et contexte global
- Objectifs de l'enquête
- Les structures d'aide alimentaire des Hautes-Alpes
  - Localisation des structures
  - Organisations internes
  - Répartition territoriale des structures d'aide alimentaire
  - L'intervention en zone rurale
  - Les activités des structures de solidarité
  - Les formes d'aide alimentaire proposées
  - Conditions d'accès et contreparties financières
- Denrées et approvisionnement
  - Satisfaction des produits proposés et reçus par les bénéficiaires
  - Sources d'approvisionnement
  - Les ramasses
  - La diversification de l'approvisionnement
  - Le fonds SoliAgri
  - L'évolution des partenariats et la relocalisation de l'alimentation

- Personnes bénéficiaires de l’aide alimentaire
    - Nombre de bénéficiaires
    - Respect des régimes alimentaires et de la situation d’hébergement des personnes
    - Les profils des personnes
    - Les personnes migrantes et l’aide alimentaire

- Les structures d’aide alimentaire dans leur environnement local
    - Les ressources humaines mobilisées
    - Les périodes et horaires d’ouverture des structures
    - La coordination et la communication des structures entre elles
    - L’aide itinérante et les zones blanches du département des Hautes-Alpes
    - Les difficultés et problématiques verbalisées par les structures

- Conclusion

## **Introduction et contexte global :**

Cette enquête a été menée par l'Udess 05 dans le but de favoriser une meilleure coordination et une meilleure connaissance des enjeux autour de la précarité alimentaire et de la solidarité alimentaire dans les Hautes-Alpes.

Depuis la crise du COVID-19, la précarité alimentaire s'est aggravée en France, touchant un public varié : étudiants, personnes âgées, familles monoparentales, personnes sans domicile, immigrés, etc.[1] Entre 2021 et 2024, l'inflation (+12,8 % tous produits, +23 % pour l'alimentaire) a également entraîné une baisse de la consommation, notamment de fruits et légumes, et un recours accru à des produits moins chers et de moindre qualité.[2] Le recours à l'aide alimentaire est ainsi devenu un complément indispensable aux dépenses alimentaires.

Les Hautes-Alpes ne font pas exception, la pandémie et la hausse des coûts de l'alimentation et de l'énergie ont participé à la fragilisation des populations rendues vulnérables par les spécificités locales telles que l'économie saisonnière (touristique et agricole), le coût des logements, les difficultés d'accès à l'emploi et l'isolement géographique.
Dans ce contexte, les dispositifs traditionnels d'aide alimentaire peinent à absorber l'augmentation de la demande. Ce constat nous oblige à chercher de nouvelles façons de travailler ensemble et des alternatives au modèle actuel.

La Conférence Permanente Associative des Solidarités (CPAS 05), impulsée à la suite de la pandémie du COVID-19 par l'Udess 05, crée un espace de dialogue et de coopération entre acteurs historiquement dispersés. La CPAS vise à mutualiser les ressources humaines, logistiques et financières, à améliorer la couverture territoriale de l'aide alimentaire d'urgence et à porter une voix unifiée auprès des institutions départementales, régionales et nationales. Cette mise en réseau permet d'identifier plus clairement les besoins non couverts, notamment dans les zones rurales isolées. Elle rassemble également les principales associations de solidarité du département dans le but de renforcer la coordination de l'aide alimentaire d'urgence et de construire des projets collectifs. Enfin, elle joue aussi un rôle de plaidoyer collectif, en faisant remonter les réalités du terrain et en défendant, auprès des pouvoirs publics, une vision plus digne et durable de l'accès à l'alimentation.

**C’est dans ce cadre-là qu’en 2025 l’Udess 05 a mené pour la CPAS une enquête ciblée sur les structures d’aide alimentaire d’urgence, leur rôle, leurs habitudes, les problématiques et les difficultés rencontrées.**

Le contexte haut-alpin est le suivant : la majorité de la population de 15 à 64 ans sont des actifs ayant un emploi. Les autres parts sont les inactifs, les étudiants, les retraités et les chômeurs qui représentent plus d’un quart de la population. Ceci peut nous laisser imaginer que c’est plus d’un quart de la population qui peut se trouver dans une situation de précarité.

Si les ménages qui ne sont pas insérés dans l’emploi représentent la part la plus élevée des ménages pauvres, 16.5 % sont pourtant insérés sur le marché du travail. En effet, les ménages “pauvres insérés en travail” sont sur-représentés dans les Hautes-Alpes (20% des ménages pauvres, la part la plus importante de la Région). Ce profil est relativement âgé et se concentre dans les intercommunalités rurales alpines (Pays des Ecrins, Champsaur-Valgaudemar, Guillestrois et Queyras). La saisonnalité de l’activité économique est une des sources de cette précarité de revenu dans l’emploi.

**Il paraît également important de revenir sur la définition de précarité alimentaire qui cherche plus loin que la simple notion d’insécurité alimentaire et replace l’accès à l’alimentation au cœur d’un enjeu social en faisant le lien entre alimentation et exclusion.**

L’enquête menée par l’Udess en 2025 fait état de l’organisation des structures d’aide alimentaire en répertoriant leur territoire d’intervention, la forme d’aide alimentaire proposée (paniers, colis, repas chauds, repas froids, maraude…), la contrepartie financière demandée aux personnes bénéficiant de l’aide alimentaire, ainsi qu’un focus sur les denrées proposées, la qualité, la quantité, la diversité et la provenance de celles-ci. Les sources d’approvisionnement sont l’une des autres questions traitées afin de prendre en considération la qualité nutritionnelle des produits ainsi que le lien existant ou non des structures d’aide alimentaire avec les producteurs locaux afin de réfléchir à une relocalisation de l’alimentation et à une diversité de produits de qualité pour tous. Une partie de l’enquête est dirigée vers les personnes bénéficiaires, le nombre de personnes reçues, la situation familiale des personnes (personnes seules, familles, familles monoparentales,...), la situation d’hébergement des personnes, la part de personnes migrantes ainsi que l’évolution des profils sur les dernières années. Pour

répondre déjà partiellement à cette question, 70% des structures interrogées observent une augmentation de la part des personnes retraitées.
Sont ensuite abordés l'organisation générale et le fonctionnement de la structure, les horaires et jours d'ouverture au public, les besoins bénévoles et salariés, le lien avec les autres structures environnantes, le déploiement d'une aide itinérante en territoires ruraux, la connaissance des zones blanches et des personnes isolées,…

Cette enquête de terrain, fruit d'un travail de 6 mois de rencontres auprès d'un maximum de structures distribuant de l'aide alimentaire dans les Hautes-Alpes, nous permet aujourd'hui de mieux qualifier les situations de précarité alimentaire actuelles sur notre territoire et de trouver des réponses sur-mesure et adaptées à celui-ci.
**Cette enquête doit permettre une vision et une analyse collective des réalités du département afin d'imaginer ensemble des solutions et répondre au mieux aux besoins et aux priorités qui ont été identifiés.**

1 "*La crise sanitaire a accentué les précarité des bénéficiaires de l'aide alimentaire*" - INSEE n°1907 - 28/06/2022

2 "*Indice de prix à la consommation*" - INSEE - décembre 2021 et décembre 2023

[3] *"La croissance résiste, l'inflation aussi"*, Note de conjoncture, INSEE, 2023, p. 77.

**OBJECTIFS DE L'ENQUÊTE :**

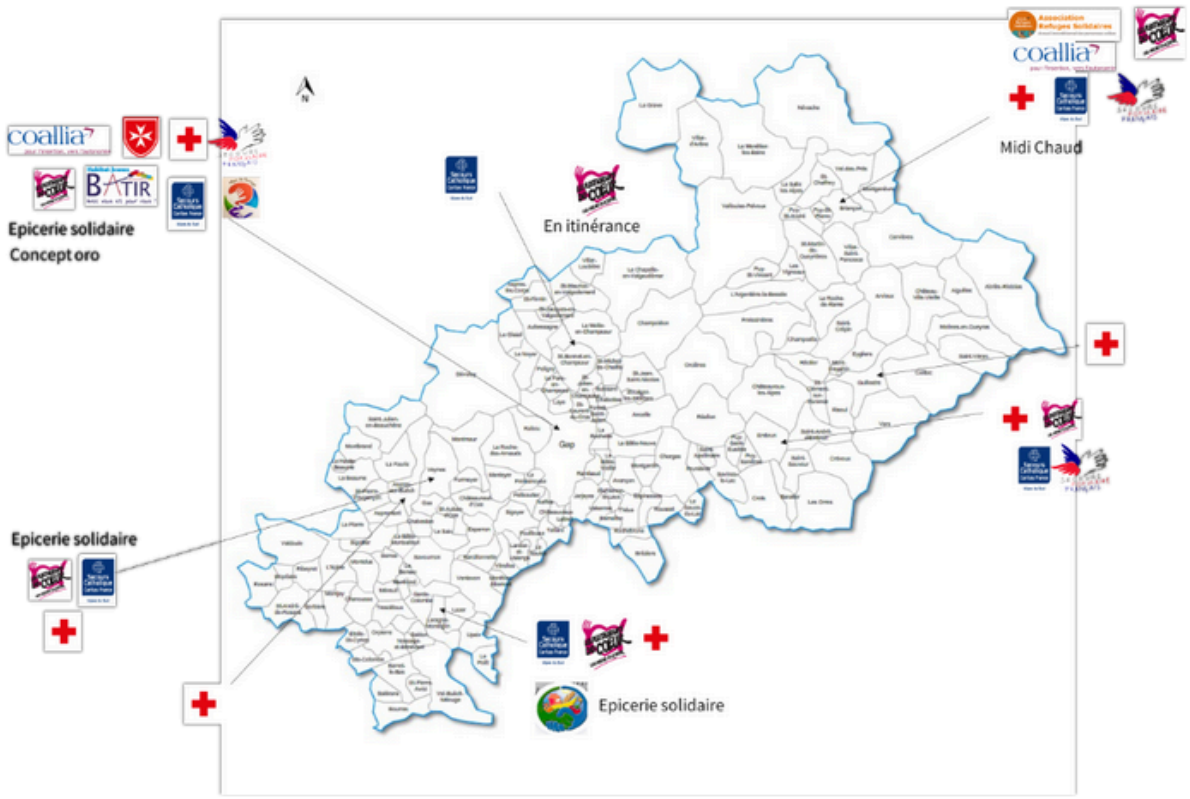
L'enquête menée à propos des structures d'aide alimentaire dans les Hautes-Alpes n'est pas une fin en soi : c'est une étape de la démarche de coordination des acteurs pour permettre une connaissance plus fine du territoire des Hautes-Alpes et une meilleure prise en compte des besoins des personnes en situation de précarité sur le département.

Pour compléter notre enquête, nous vous invitons à également prendre connaissance du diagnostic départemental de la précarité alimentaire réalisé par le Département des Hautes-Alpes. Avec une approche plus globale, les deux travaux se complètent pour dresser un portrait s'intégrant globalement dans le paysage français et plus précisément au plan local.

A travers l'enquête menée par l'Udess 05, nous avons identifié les pratiques des structures d'aide alimentaire, nous avons essayé d'être à l'écoute de leurs difficultés et de leurs besoins, de comprendre et connaître leur organisation quotidienne ainsi que leurs moyens matériels afin de pouvoir mutualiser dans un second temps des compétences, des outils et des connaissances.

Dans les Hautes-Alpes, nous avons recensé une trentaine de structures actives pour la distribution de l'aide alimentaire. Cette multiplicité d'acteurs s'explique par la répartition éclatée de la population sur un territoire à la topographie particulière, rurale et en zone de montagne. Les besoins sont éclatés et les structures ont besoin soit d'être assez nombreuses pour être présentes sur l'ensemble des micro-territoires soit d'opter pour des services itinérants. Avec une trentaine de structures existantes et actives, ce sont de nombreuses personnes bénévoles et engagées dans différentes villes du département qui sont actives et se mobilisent pour faire face à une précarité alimentaire gagnant de plus en plus de terrain.
Vingt structures ont été interrogées lors des 6 mois d'enquête : les dix autres structures n'ont pas répondu à nos sollicitations, certaines autres, dépendant d'un réseau national, ont préféré centraliser leurs données au niveau départemental pour donner une réponse globale pour l'ensemble de leurs antennes.
Ce panel de vingt structures représente déjà de façon exhaustive la situation actuelle de l'aide alimentaire dans les Hautes-Alpes.

## LES STRUCTURES D'AIDE ALIMENTAIRE DES HAUTES-ALPES

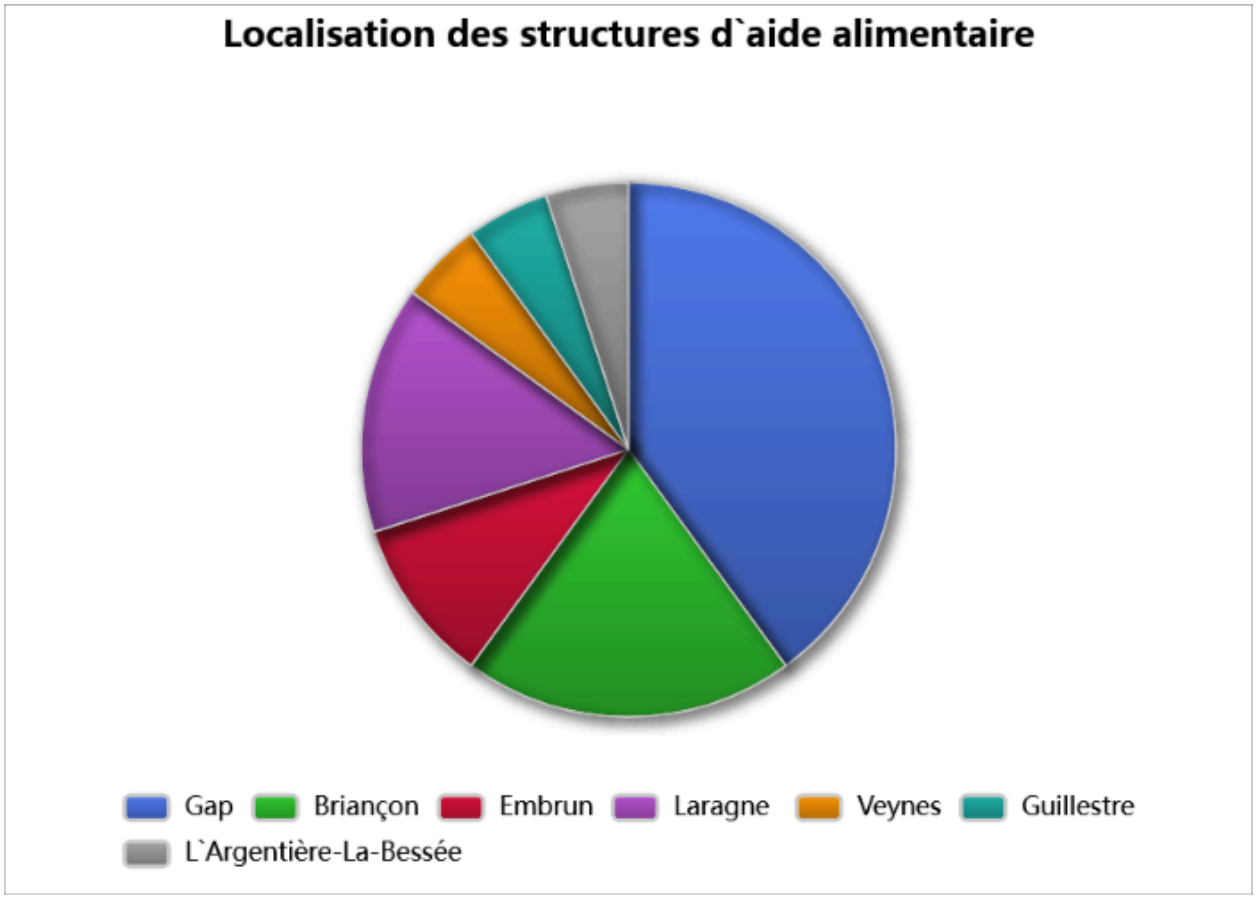



*Répartition des structures fournissant de l'aide alimentaire dans le département*

Cette carte montre la **localisation des structures** d'aide alimentaire dans le département des Hautes-Alpes, la répartition est assez logique, avec deux gros pôles à Gap et Briançon, les deux villes les plus peuplées du département. On retrouve comme acteurs principaux les réseaux de solidarités connus au niveau national tels que : les Restos du Coeur, le Secours Populaire, le Secours Catholique, la Croix Rouge, l'Ordre de Malte. D'autres structures locales, ne dépendant pas d'un réseau national, œuvrent aussi sur le territoire : Midi Chaud, les Refuges Solidaires, le Chemin Solidaire, Concept Oro, Main de Partage, l'association Bâtir,...

Chaque structure étant coordonnée différemment, les **organisations internes** sont très différentes les unes des autres et nous retrouvons des similitudes uniquement dans les antennes ou associations faisant partie d'un même réseau.
Sur les 20 structures interrogées, seules 4 ont des salariés, les 16 autres fonctionnent exclusivement avec une équipe de bénévoles, présents à l'année pour assurer la pérennité et le

bon fonctionnement de la structure. Nous reviendrons plus tard sur cet engagement bénévole fort qui parfois peut être source d'inquiétude.




*Territoires d'intervention des structures d'aide alimentaire*

Le graphique ci-dessus illustre une **répartition territoriale des structures d'aide alimentaire** qui paraît logique à première vue : nous voyons apparaître en premier les grandes villes du département telles que Gap et Briançon où les structures d'aide alimentaire sont présentes en nombre assez conséquent. La question se pose de la couverture géographique des zones peu peuplées et rurales du département où apporter de l'aide alimentaire n'est pas forcément aisé. Les petites villes telles que Guillestre ou Veynes sont aussi mises à mal par le manque de force bénévole régulière et motivée en assez grand nombre, ce qui permettrait aux structures un roulement plus fluide et un développement des activités annexes à l'aide alimentaire.

**L'intervention en zone rurale** pour l'aide alimentaire est encore assez peu développée sur le département et de façon plus globale assez peu développée sur le territoire français.

Plusieurs structures locales, ayant connaissance de personnes isolées et en situation de précarité, parfois en lien avec les Maisons des Solidarités, ont décidé de déployer une aide alimentaire itinérante pour rejoindre des personnes éloignées des plus grandes villes des Hautes-Alpes. Ces zones reculées et peu desservies sont alors parcourues à fréquence régulière pour l'aide alimentaire. Voici quelques exemples locaux prenant plusieurs formes :

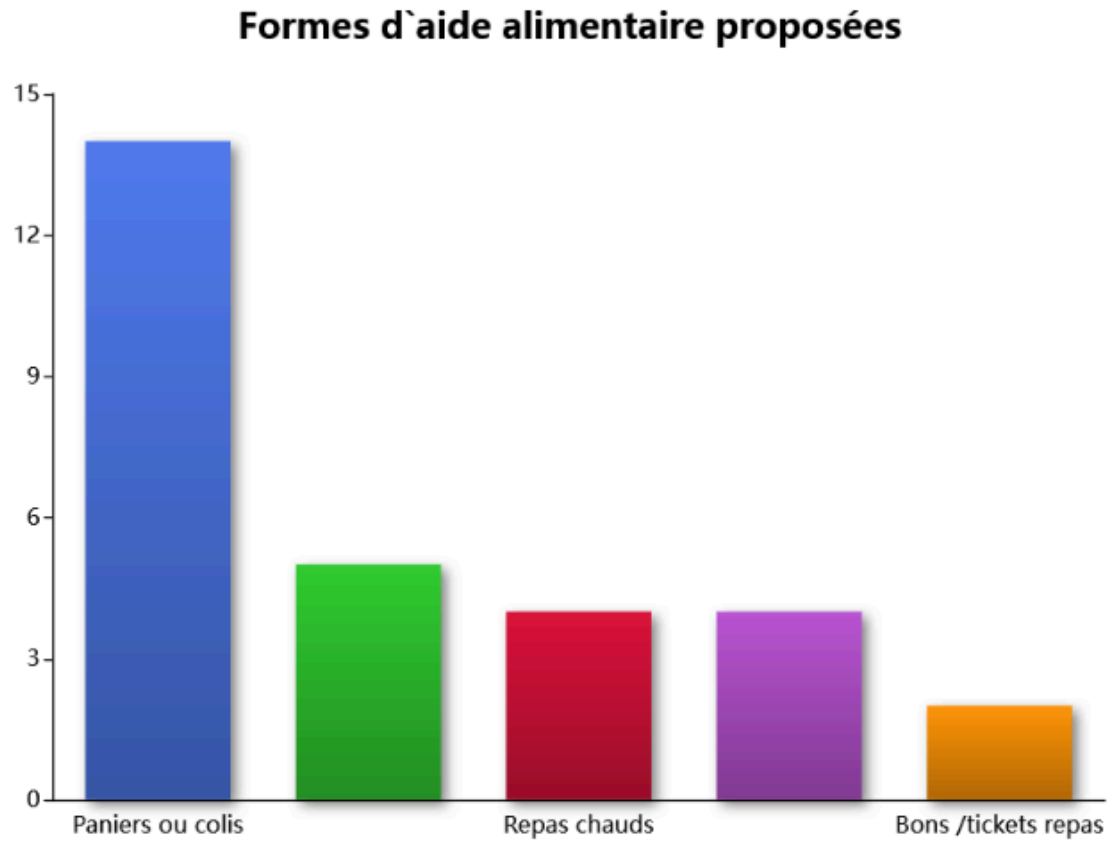
- Le FJT association Bâtir, basé à Gap, co-organise une tournée de portage de repas en collaboration avec l'ADMR dans le Champsaur pour les personnes âgées ayant des difficultés à se déplacer.
- La Croix Rouge du Buëch, basée à Veynes, dessert également la vallée du Buëch grâce au dispositif "Croix Rouge chez vous" qui permet de livrer des colis alimentaires directement chez les personnes isolées et n'ayant pas de possibilités de déplacement. Les personnes passent "commande" de leur colis une semaine auparavant et sont livrées le mercredi suivant. Ce sont 8 foyers qui sont ainsi desservis.
- Les Restos du Coeur ont un camion itinérant se déplaçant sur un large territoire. Selon les jours de la semaine, le camion s'arrête de Tallard jusqu'à l'entrée de la vallée du Valgaudemar. Le camion s'installe alors sur une place du village et les personnes viennent à la rencontre des bénévoles.
- Le Secours Populaire de Guillestre, de la même façon que l'exemple illustré par la Croix Rouge, a connaissance de quelques personnes isolées, qui venaient auparavant à la distribution de l'aide alimentaire à Guillestre et qui pour différentes raisons ne peuvent plus se déplacer. Les bénévoles ont alors décidé de continuer à apporter des colis alimentaires à ces personnes et se déplacent donc jusqu'à leurs domiciles respectifs, jusque dans les villages du Queyras.

L'aide alimentaire est pour 17 des 20 structures interrogées l'une de leurs **activités principales**. Néanmoins il est important de retenir que nombreuses sont les structures à avoir d'autres activités. Celles-ci se définissent d'ailleurs comme des associations de solidarité afin d'englober tous les services et activités qu'elles proposent. Nous pouvons retenir comme activités récurrentes des associations de solidarité :

- de la vente via des boutiques (friperies et ressourceries)

- de l’accompagnement aux personnes (aide administrative) ou à des publics cibles (jeunes de 16 à 25 ans, apprentissage du français aux étrangers)
- du secourisme

Les **formes d’aide alimentaire** qui peuvent être proposées sont variées, il en existe une multitude mais nous retrouvons finalement quelques formes phares qui se détachent des autres. Dans les Hautes-Alpes, nous pouvons noter que 70% des structures interrogées proposent aux personnes bénéficiaires des colis ou paniers alimentaires. Cette forme de distribution alimentaire est la plus répandue. 25% des structures font également des maraudes en période hivernale. Viennent ensuite la distribution de repas chauds et les épiceries solidaires, chacune au nombre de 4 sur les 20 structures interrogées. Il est à noter que certaines structures cumulent plusieurs formes d'aide, notamment les maraudes qui s’ajoutent à l’aide alimentaire déjà en place le reste de l’année. Cela nous permet de mettre en lumière la multiplicité de rôles que détiennent les structures de solidarité, qui ne participent que rarement d’une seule façon.




*Formes d’aide alimentaire proposées par les structures des Hautes-Alpes*

Chaque structure a sa façon de définir les **conditions d'accès** pour les personnes, cela peut être selon le reste à vivre des personnes ou leur quotient familial CAF (70% des structures interrogées), selon les dossiers administratifs déposés auprès des travailleurs sociaux ou bien sans condition d'accès particulière. Ce choix est inhérent aux structures et est déterminé par elles seules, selon des critères ou barèmes qu'elles ont créés.

Outre les conditions d'accès, une **contrepartie financière** est souvent demandée aux personnes bénéficiaires. La totalité des structures font renseigner aux nouvelles personnes venant à leur rencontre une fiche personnelle détaillée comprenant les ressources et les charges du foyer, le reste à vivre et le nombre de personnes composant le foyer. Cela détermine ensuite le montant de la contrepartie financière ainsi que les quantités à attribuer dans les colis ou paniers alimentaires. Certaines structures font également la démarche de noter sur cette fiche personnelle les restrictions et choix alimentaires des personnes afin de respecter au mieux le régime de chacun et par la même occasion éviter du gaspillage alimentaire sans raison.
Finalement ce sont 75%, soit 15 des 20 structures interrogées, qui demandent une contrepartie financière. Celle-ci est généralement calculée selon le reste à vivre des personnes bénéficiaires. Les 5 structures restantes ont fait le choix d'être totalement gratuites pour les personnes bénéficiaires.

Exemples de différents fonctionnements des contreparties :

- Secours catholique Briançon : entre 0,10 et 0,50€ le kilo de denrées (calculé selon le reste à vivre)
- Main de Partage : entre 3 et 5€ le colis alimentaire (calculé selon le reste à vivre)
- Croix rouge Gap : 3€ le colis alimentaire pour une à 2 personnes, 4€ pour 3 à 4 personnes et 5€ pour 5 personnes et plus
- Croix rouge Veynes : 2.50€ le colis alimentaire pour une à 2 personnes, 3.50€ pour 3 personnes, 4.50€ pour 4 personnes et plus
- Le chemin solidaire : de 15% à 50% à payer du prix des produits (selon le reste à vivre)
- FJT Bâtir : repas à 7,50€ pour les adhérents à l'association, 3,30€ pour les étudiants, 1€ pour les étudiants boursiers

- Midi chaud : 1 à 2€ de participation pour le repas (entrée plat fromage dessert) selon la volonté de chacun

Certaines structures telles que Concept Oro et les Restos du cœur ne demandent aucune contrepartie.

## DENRÉES ET APPROVISIONNEMENT

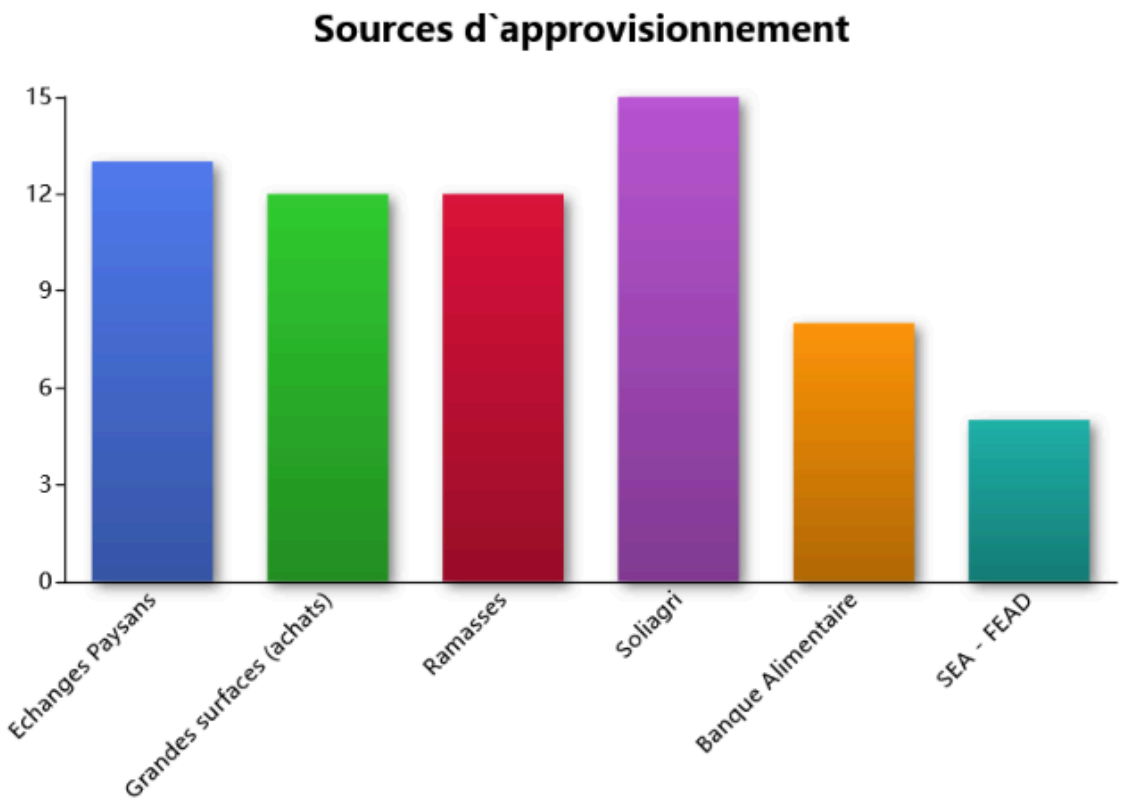
Globalement, les structures sont plutôt **satisfaites de la qualité des produits** qu'elles proposent aux personnes ainsi que de la quantité et de la diversité apportée.
Celles-ci ont également des retours positifs des bénéficiaires sur les produits proposés en général :

- "Nous avons des retours positifs des bénéficiaires depuis que nous prenons en compte leurs demandes spécifiques" (régime alimentaire / éléments de cuisine chez eux / connaissance de certains produits ou non...)
- "Cela leur fait du bien de consommer des produits frais et de qualité, certains nous disent qu'ils voient une vraie différence sur leur état de santé qui s'améliore."

Les colis et paniers alimentaires sont soit co-construits avec les personnes lorsqu'elles arrivent pour la distribution alimentaire, soit ils sont construits au préalable respectant généralement une proportion particulière de chaque type de denrées pour pouvoir être équilibré au mieux nutritionnellement.
Voici une construction type d'un panier dans une structure d'aide alimentaire :

- Protéines : 200g par personne
- Pain
- 1 Plat préparé
- 1 Produit laitier
- Fruits et légumes
- 1x/mois : farine sucre huile + kit hygiène
- Nourriture bébé (gratuitement) si besoin
- Participation financière aux couches demandée au bénéficiaire dès que l'enfant a 6 mois

Malgré la satisfaction plutôt globale des bénévoles et des bénéficiaires concernant les denrées trouvées dans les paniers d'aide alimentaire, une insatisfaction est remontée spontanément de la part de plusieurs structures concernant les produits achetés à la Banque Alimentaire (produits de moindre qualité, mauvaise régularité, quantités inconstantes...). Ce problème récurrent pousse nombre de structures à réfléchir à des alternatives à la Banque Alimentaire, à trouver de nouveaux fournisseurs qui correspondent mieux aux attentes et besoins qu'elles expriment.




*Sources d'approvisionnement générales des structures d'aide alimentaire des Hautes-Alpes*

**Les ramasses** sont également sujet de débat. 8 des 20 structures interrogées ont arrêté cette pratique, le constat est généralisé : les ramasses sont moins conséquentes et les produits donnés ont des dates très courtes ce qui oblige les structures à écouler la nourriture très rapidement, souvent dans la journée.

Les partenariats entre structures d'aide alimentaire et grandes surfaces sont très éclectiques. Certains vont être respectueux, bien se passer et plusieurs structures ne relèvent pas de problème ou de dysfonctionnement particulier, recevant alors des denrées correctes, sans perte ou tri à effectuer. Pour d'autres, les ramasses sont beaucoup plus sujettes à débat, avec des pertes allant jusqu'à 75% des denrées récoltées. Les pertes sont à noter surtout sur les fruits et légumes.
Le constat qui se dégage finalement est le suivant : avec la part grandissante des rayons "anti-gaspi" au sein des grandes et moyennes surfaces, les ramasses sont de moins en moins conséquentes et les produits donnés ont des dates très courtes ce qui oblige les structures à écouler la nourriture en urgence. Les structures d'aide alimentaire doivent alors faire preuve d'adaptation et de réorganisation afin de concilier ramasses et distribution alimentaire dans la même journée pour avoir un maximum de chance d'écouler les denrées récoltées et ne pas se retrouver avec un nombre croissant de denrées périssables et dans des états non dignes d'être distribuées. Certains décrient aussi la piètre qualité nutritionnelle de ce qui est donné lors des ramasses, avec beaucoup de produits transformés ou ultra transformés, n'aidant pas à évoluer vers une alimentation saine pour tous.

Dans une démarche et un souci de qualité des produits et d'accessibilité de nourriture de qualité pour tout un chacun, quelques structures ont décidé de ne fonctionner exclusivement qu'avec des producteurs locaux et/ou des produits issus de l'agriculture biologique (3 structures sur les 20 interrogées).

Pour la grande majorité des structures, il est important de **diversifier ses sources d'approvisionnement** et des partenariats sont noués avec des producteurs ou revendeurs locaux afin de s'approvisionner de façon diversifiée.
Nous vous proposons une liste non exhaustive de certaines sources d'approvisionnement relevées dans les Hautes-Alpes. Cela donnera déjà une idée de la diversité des acteurs engagés auprès des structures d'aide alimentaire :

- Boulangeries : la Boulangerie de Jules / Lopain de terre / la Mie Câline / Baratipain
- Grossiste, revendeur non spécialisé : Alpagel / Abeil / Echanges Paysans / Biocoop Briançon / Promocash
- Groupements d'achats : Court Circuit / Circuit Court / Juste un zeste / Court Jus
- Maraîchage (légumes et fruits) : la ferme de Milaure / GAEC Champ Jouvent / la ferme

des Poites / GAEC Noble / la ferme de Grandchane / GAEC Saint Roch / Illy fruits
- Produits animaux (lait, oeufs, fromages, yaourts, viande) : la ferme du Buissonet / la fromagerie de la Durance / la ferme des Emeyères / Pic Ponçon / le Manjadou / la ferme de Saint Laurent / GAEC Îles des montagnes / Alp'oeuf
- Autres fournisseurs : Biolive / fin de marché Guillestre / fin de marché L'Argentière la Bessée / fin de marché Gap

Dans la continuité de cette démarche d'approvisionnement local, le **fonds SoliAgri** vient en appui aux structures d'aide alimentaire afin de leur permettre d'acheter une partie de leurs denrées chez des producteurs locaux.

Face à la crise du COVID-19 en 2020, qui a entraîné la fermeture des cantines et restaurants et mis en difficulté de nombreux agriculteurs locaux, l'Agence Départementale de Développement Économique et Touristique (ADDET) a pris l'initiative de créer un lien direct entre producteurs du territoire et structures d'aide alimentaire.
Un fonds de 100 000 €, baptisé SoliAgri, a été mis en place et réparti entre les associations accréditées, leur permettant d'acheter directement aux agriculteurs et producteurs haut-alpins.
Le succès de cette démarche en 2020 a conduit le Département et l'ADDET à renouveler chaque année ce dispositif, qui favorise à la fois le circuit court et l'accès à une alimentation de qualité pour tous. Agriculteurs comme associations d'aide alimentaire soulignent la valeur de ce partenariat inédit, qui illustre concrètement qu'une alimentation saine et locale peut être accessible à chacun, quel que soit son revenu.

Sur les 20 structures interrogées, ce sont 15 structures (soit 75%) qui bénéficient de SoliAgri et qui sont toutes très satisfaites de ce partenariat. Les 5 ne recevant pas cette aide ne connaissaient pas ce dispositif, ne savaient pas non plus qu'elles pouvaient y prétendre.

Pour 10 des 15 recevant l'aide du fonds SoliAgri, Échanges Paysans est un interlocuteur privilégié proposant des produits locaux et frais livrés directement aux structures, ce qui est un atout non négligeable pour les structures, leur évitant de se déplacer une fois de plus. La flexibilité d'Échanges Paysans et leur réactivité permet également aux structures de choisir une date et une heure de livraison qui leur convient.

Pour 12 des 15 structures, cette enveloppe SoliAgri est aussi l'occasion de bénéficier de viande de qualité et d'autres produits tels que des produits laitiers qu'ils ne pourraient sinon pas se permettre d'acheter.

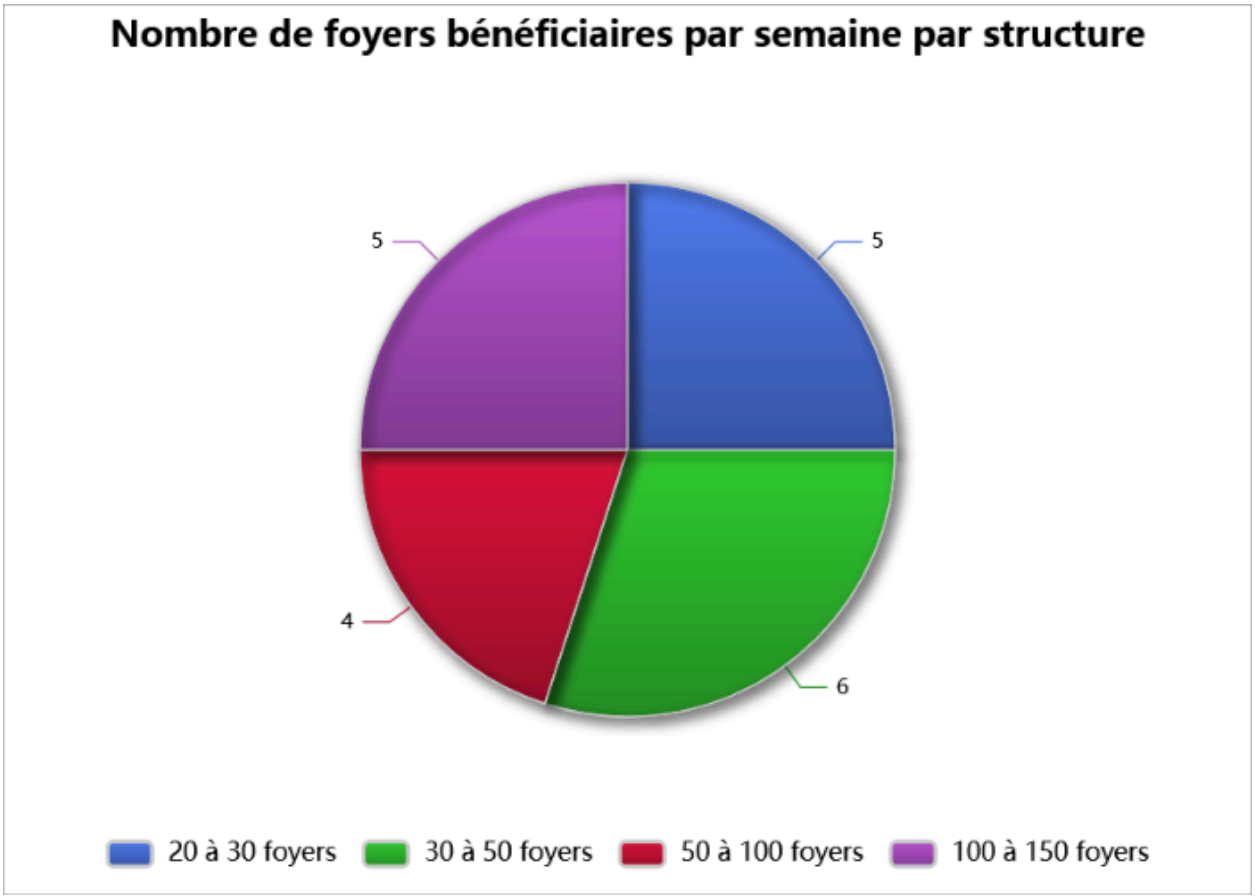
Pour la majorité des structures d'aide alimentaire, nous notons une **volonté de faire évoluer les partenariats et fournisseurs actuels** avec une prise de conscience et une volonté de fournir un mieux manger pour tous qui soit réel, avec une  base de plus de produits frais et locaux.
Le Secours Catholique est l'exemple parfait de cet engagement-là, ne s'approvisionnant qu'en produits frais et locaux, ayant fait le choix petit à petit d'arrêter ses partenariats avec la Banque Alimentaire et d'arrêter les ramasses, cela ne convenant plus à leurs attentes et n'allant pas dans le sens qu'ils souhaitaient donner à leur distribution alimentaire.

- 5 structures ont déjà des fournisseurs locaux et souhaitent conserver leur mode d'approvisionnement et leur fonctionnement actuel.
- 14 structures portent un intérêt pour un approvisionnement plus local et souhaiteraient faire évoluer leurs partenariats. Ils seraient prêts à faire évoluer leurs pratiques avec des propositions clé en main. (Les bénévoles portant la charge des approvisionnements et des structures n'ont pas forcément le temps de se pencher sur la prospection de nouveaux partenariats potentiels. Une structure annexe comme l'Udess peut alors venir en appui en proposant un outil complet avec un répertoire de producteurs locaux par exemple pour fournir aux bénévoles un outil clé en main pour enclencher des changements.)
- 1 structure pointe une problématique sur l'approvisionnement des denrées de base (farine, pâtes, semoule, huile..) qui n'est pas assez maîtrisée aujourd'hui. L'idée de la création d'un groupement d'achat via Échanges Paysans par exemple pourrait être intéressante sur ce type de produits et assez compétitive en termes de prix.
- 1 structure souhaiterait avoir plus de produits frais et locaux mais le coût plus élevé freine la démarche et le manque d'intérêt des bénéficiaires pour ce type de produits ne les pousse pas à faire l'effort d'aller dans ce sens.

En effet, malgré la volonté des structures d'offrir une alimentation choisie et de qualité pour les personnes en situation de précarité, cela n'est pas forcément ce qui est recherché de l'autre côté et des questions se posent à propos des besoins des personnes bénéficiaires, de leurs

possibilités à cuisiner les produits bruts qui peuvent leur être donnés, etc. C'est ce que nous allons voir à présent.

## PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE ALIMENTAIRE




*Nombre de foyers se rendant à l'aide alimentaire*

Selon la localisation des structures, le **nombre de foyers accueillis** pour l'aide alimentaire est très différent et va de 20 foyers jusqu'à 150. La majorité se situe autour de 30 à 40 foyers accueillis par semaine. Au sein des structures de Briançon et de Gap, nous observons plutôt une tendance haute avec un nombre de foyers bien plus important que dans le reste des petites villes du département. Ainsi certaines structures accueillent facilement jusqu'à 100 foyers par semaine, avec des profils très variés, ce qui n'est pas le cas dans les villes comme Veynes, Embrun, Laragne.

Pour les structures cuisinant et servant des repas chauds voici ce qui ressort :

- le FJT association Bâtir permet à environ 1000 personnes par semaine de manger un repas chaud à bas prix à Gap
- 60 personnes par semaine viennent se restaurer à Midi Chaud à Briançon
- Les Refuges Solidaires, à Briançon, cuisinent environ 100 repas par jour du lundi au dimanche, et ce, le matin, le midi et le soir.

La **concordance entre les produits distribués, la situation de logement des personnes et leurs choix alimentaires** est également un aspect plus qu'important à prendre en compte.

Dans la majorité des cas (16/20) les structures sont attentives à la situation de logement des personnes ainsi qu'à leur régime alimentaire (restrictions alimentaires, allergies...), cela se traduit par le choix laissé aux personnes lors de récupérer leur colis alimentaire, la confection du colis avec la personne sur place ou encore, comme nous l'avons vu plutôt, la connaissance du régime alimentaire de la personne et un panier alimentaire répondant correctement à celui-ci.

Pour les 4 structures restantes voici les problématiques soulevées :

- "Les repas que nous proposons correspondent à une clientèle vieillissante. Les repas sont toujours carnés ce qui ne correspond pas aux attentes de certains étudiants par exemple mais comme notre clientèle nous le demande, nous ne changeons pas cela."
- "Nous distribuons les produits récoltés, nous essayons de faire attention un minimum tout de même pour ne pas que ce soit jeté ensuite."

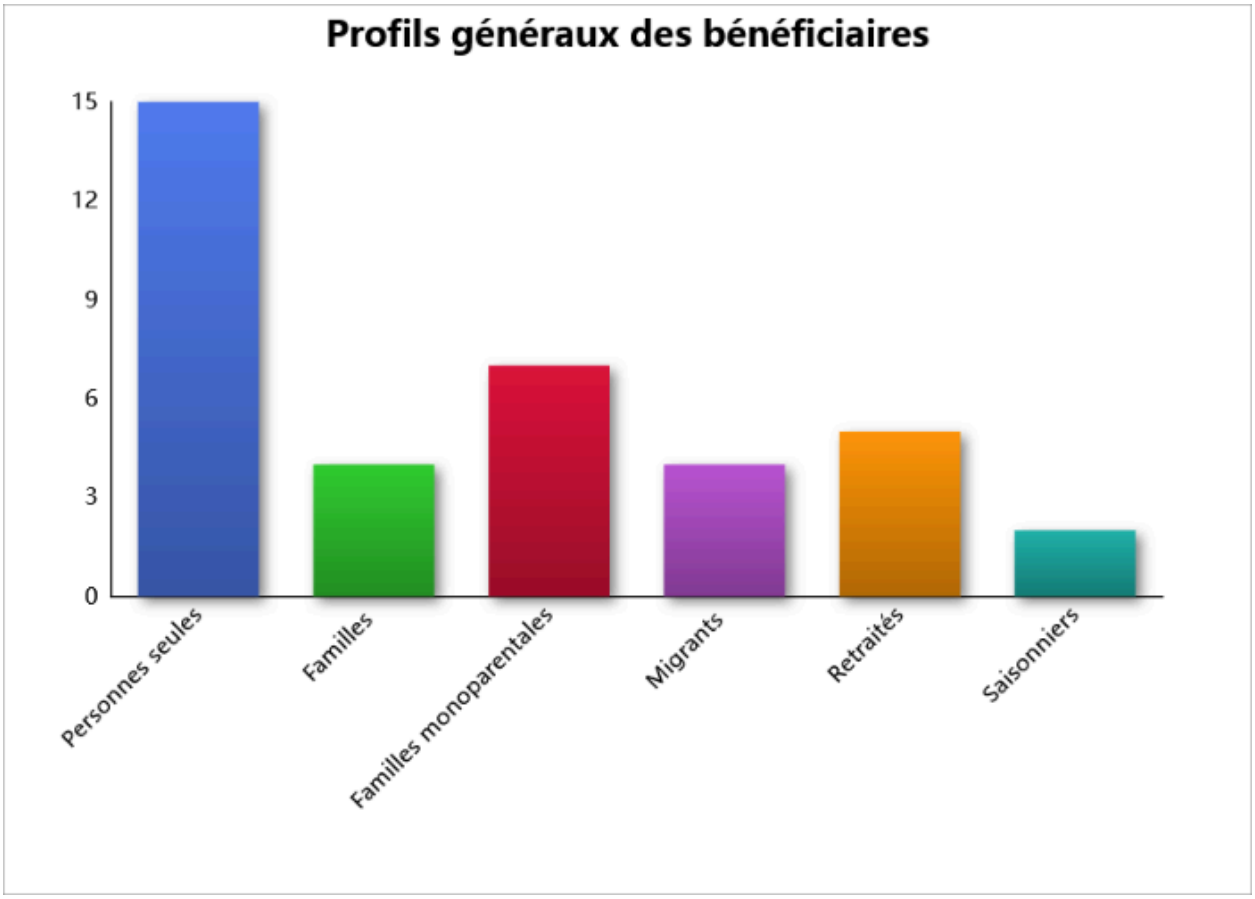
Témoignages des autres structures :

- "Les commandes sont prises une semaine à l'avance pour savoir ce que les personnes souhaitent dans leur panier pour la fois prochaine. Elles ont donc le choix dans les produits demandés. Les produits sont exclusivement des produits frais : légumes, fruits (de saison et local), oeufs, laitages, crémerie, pain."
- "On fait attention à la condition des personnes, on leur propose un panier complet et les personnes disent ce qu'elles souhaitent ou non et ajustent en fonction"
- "La plupart des bénéficiaires sont plus intéressés par les plats préparés que par les légumes ou denrées brutes."

Il paraît finalement assez aisé de prendre en considération les besoins et les régimes alimentaires de chacun. Cela peut apparaître dans un premier temps comme une contrainte supplémentaire mais évitera aux personnes de repartir avec des denrées qu'elles ne consomment pas ou ne savent pas ou ne peuvent pas cuisiner, selon leur situation.

Les **profils des personnes** venant pour l'aide alimentaire au sein des structures est très variable et dépend là encore de la localité. Selon les villes, les profils type sont très différents.

La majorité des structures voit arriver des personnes seules ou isolées, de plus en plus de seniors (+ 60 ans), beaucoup de femmes seules avec enfants et globalement plus de femmes que d'hommes.




*Profils des personnes venant à l'aide alimentaire dans les Hautes-Alpes*

13 des 20 structures interrogées remarquent une augmentation du nombre de personnes retraitées. Cela soulève la problématique de la mobilité pour les personnes âgées, n'étant pas toujours aptes à pouvoir se déplacer. Egalement nous pouvons nous poser la question de la précarisation alimentaire sur un aspect plus long-terme, les personnes retraitées vivant avec un budget défini par mois et si celui-ci n'est pas suffisant aujourd'hui, il ne le sera pas plus demain ou dans plusieurs mois. La précarité a tendance à s'installer et à ne plus repartir pour devenir une pauvreté durable. L'aide alimentaire d'urgence n'est plus pour certaines personnes une aide temporaire mais bel et bien une aide nécessaire sur la durée.
Une augmentation de la présence de familles monoparentales est aussi à souligner, surtout à Gap et Briançon.

Enfin, la **proportion de personnes migrantes** est très variable selon les associations, de 5 à 80%. Certaines structures comme les épiceries sociales (CCAS) n'accueillent pas ou très peu de personnes migrantes tandis que le Secours Catholique a un pourcentage très élevé de personnes migrantes venant pour l'aide alimentaire. L'exemple du Secours Catholique n'est pas le plus représentatif et la proportion moyenne des personnes migrantes dans l'aide alimentaire est de 20% dans les Hautes-Alpes.

## LES STRUCTURES D'AIDE ALIMENTAIRE DANS LEUR ENVIRONNEMENT LOCAL

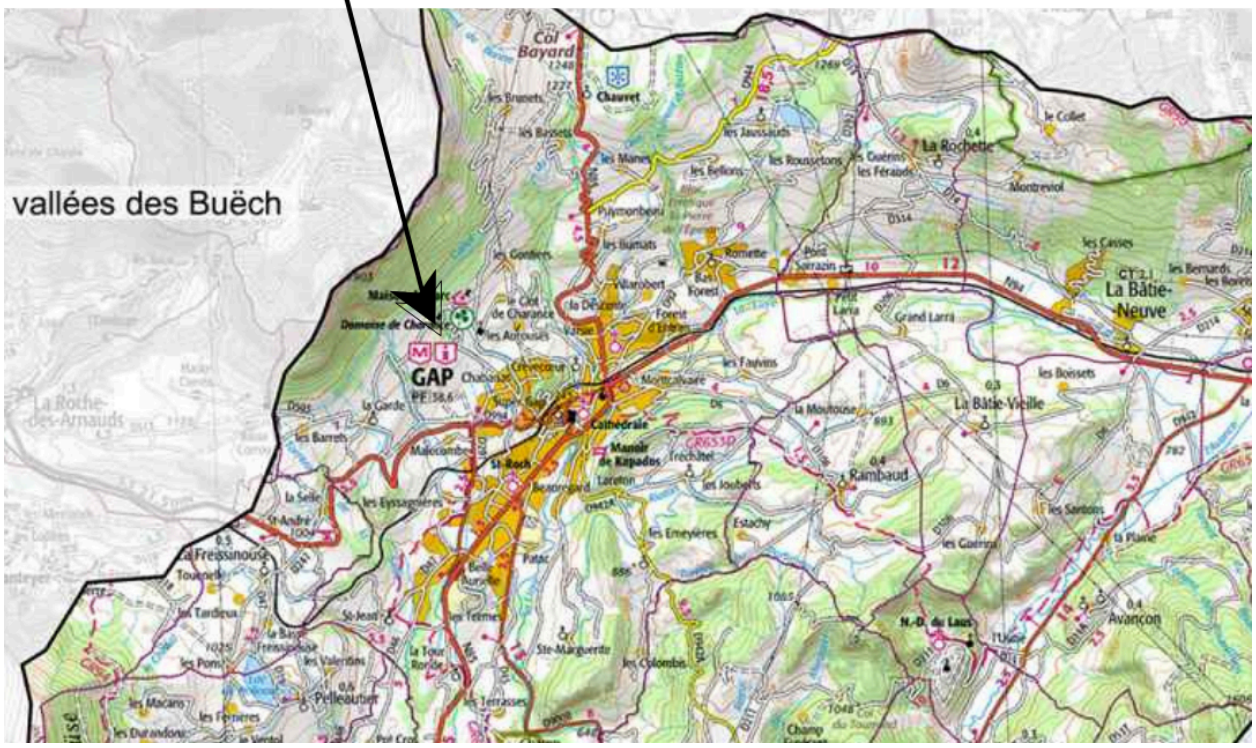
Chaque structure a des **ressources humaines mobilisées pour l'aide alimentaire**. Cela implique un temps en amont de la distribution avec la réception des denrées, le tri des denrées, le rangement, le passage de commande, les ramasses, etc. La distribution en elle-même qui, en général, mobilise en moyenne 4 à 5 personnes par structure. Puis un après distribution avec une étape de rangement, nettoyage et préparation pour la prochaine distribution.
Il paraît donc important d'avoir une équipe bénévole assez conséquente pour ne pas épuiser les bénévoles présents et répartir les tâches entre les personnes présentes pour que tout ne repose pas sur quelques épaules. Malheureusement, le constat est plutôt inverse et nous reviendrons plus tard sur les problématiques de recrutement et de fidélisation bénévole.

16 des 20 structures interrogées ont une **période d'ouverture** à l'année. Les 4 restantes ont une activité saisonnière battant son plein durant la période hivernale. Les différentes cartographies qui vont suivre sont présentes pour donner les secteurs couverts selon les

territoires et être au fait des jours d'ouverture des différentes structures d'accueil et d'aide alimentaire dans les Hautes-Alpes.

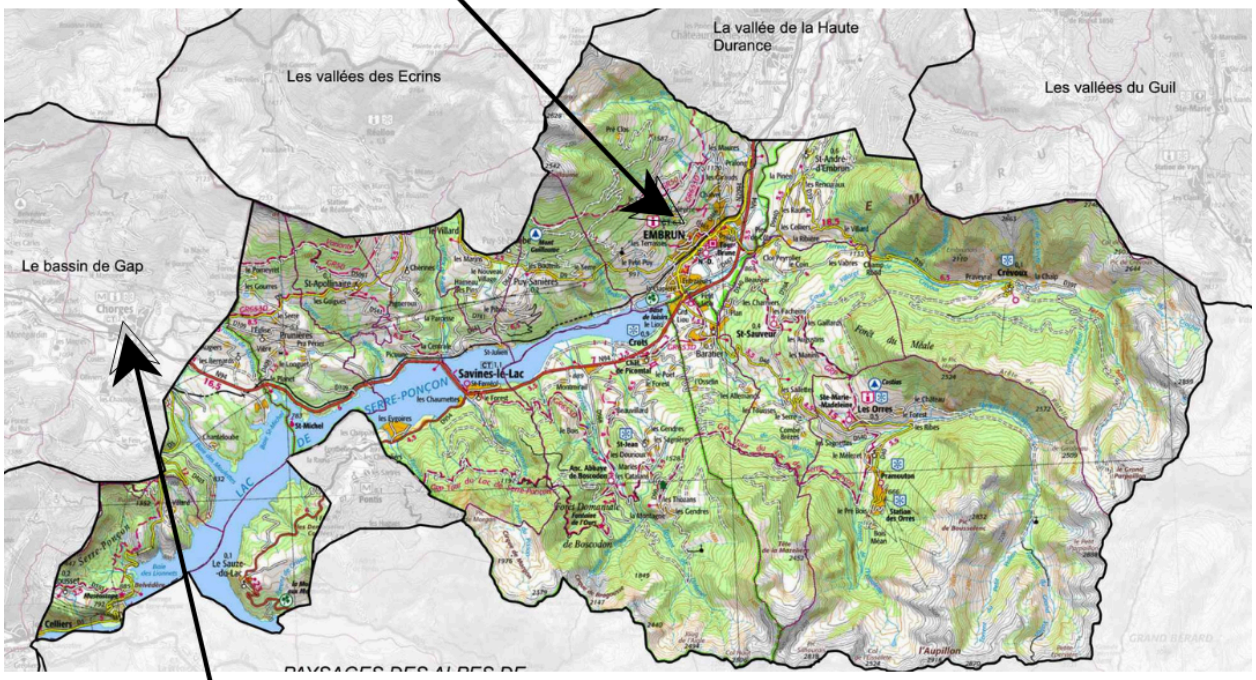
**GAP**

Secours populaire : le mardi après-midi
Les restos du cœur : le mardi et vendredi après-midi
La Croix Rouge : le mardi et jeudi après-midi
L'entraide : tous les jours, selon présence des bénévoles
Main de Partage : le mardi, jeudi et samedi
Secours Catholique : le mardi et jeudi après-midi
Ordre de Malte : le mercredi après-midi
Concept Oro : tous les jours sur rdv
La Cordée : tous les jours
CCAS épicerie sociale : mardi et jeudi apm, vendredi matin
FJT : du lundi au samedi midi



**EMBRUN**

Secours populaire : le mardi et vendredi après-midi
Les restos du cœur : le vendredi après-midi
La Croix Rouge : le jeudi après-midi




**CHORGES**

Secours populaire : le mardi après-midi, une semaine sur deux

# BRIANÇON

Secours catholique : le mardi après-midi
Secours populaire : le jeudi après-midi
Les restos du cœur : le vendredi après-midi
La Croix Rouge : le samedi matin
Midi Chaud : du lundi au samedi (de novembre à avril)
Refuges Solidaires : ouvert tous les jours toute l'année




# L'ARGENTIERE

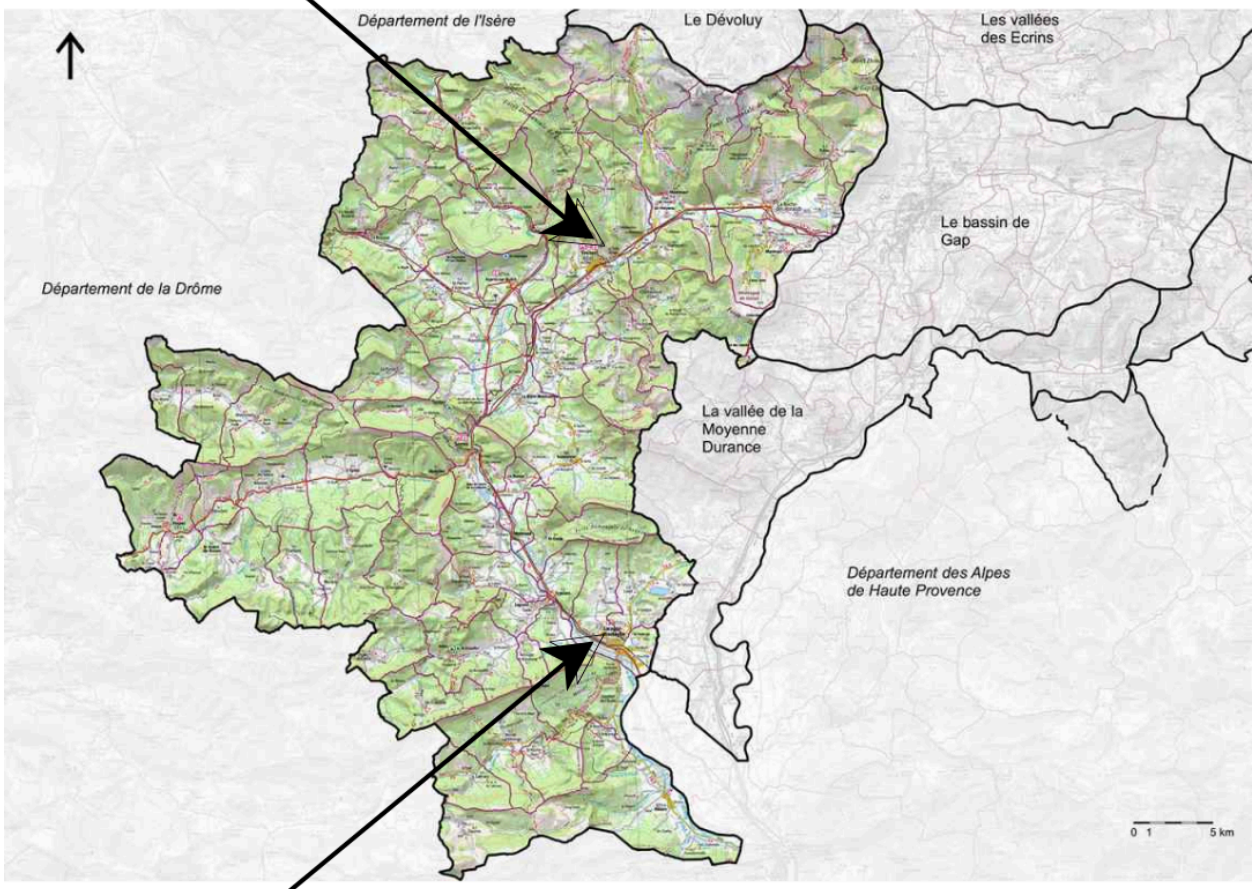
Secours Populaire : le vendredi matin

# GUILLESTRE

Secours Populaire : le vendredi après-midi
La Croix Rouge : le mardi matin et midi

## VEYNES

Alisol : ouverture prochaine
Les restos du cœur : le vendredi après-midi
La Croix Rouge : le mardi après-midi




## LARAGNE

Le chemin solidaire : du mardi au vendredi
Les restos du cœur : le vendredi après-midi
La Croix Rouge : le lundi après-midi

La **coordination des différentes structures d'aide alimentaire entre elles**, la communication et collaboration est assez difficile sur le département des Hautes-Alpes. Par manque de temps et d'envie de se connaître, les différentes structures d'aide alimentaire présentes sur un même territoire se côtoient finalement très peu et échangent très peu.

Briançon se détache comme le territoire où les structures s'accordent pour dire qu'il y a une bonne coordination et une bonne interconnaissance. Cela a des effets positifs, les structures, en se mettant en lien échangent à propos de leurs besoins, des denrées que certaines peuvent avoir en surplus alors que d'autres en manquent, etc.
Sur Gap, certaines structures fonctionnent entre elles car ont développé plus d'affinités au fur et à mesure des années. Outre cela, la plupart des structures sont peu en lien et évoluent chacune de leur côté.

Globalement, sur le département, les structures sont peu en lien. Ce manque de communication ou de collaboration n'est pas délétère mais aller vers plus d'interconnaissance pourrait favoriser l'émergence de nouveaux projets.

Un exemple à cela est celui de la Croix Rouge du Buëch et du Chemin Solidaire. La Croix Rouge a un fourgon qui sert à une distribution alimentaire itinérante mais manque de force bénévole pour pouvoir assurer cette aide alimentaire itinérante. De l'autre côté, le Chemin Solidaire a la volonté et les ressources humaines pour mettre en place une aide alimentaire itinérante mais ne dispose pas du matériel requis. En se mettant en lien ces derniers mois, les deux structures ont finalement réussi à construire un projet commun d'aide itinérante dans le Buëch. Cet exemple probant est peut-être une première porte d'entrée pour inciter d'autres structures à se mettre en lien avec leurs voisines afin de développer une solidarité inter-structures qui ne pourra apporter que des bénéfices.

Pour 80% des structures interrogées, l'**aide itinérante** n'est pas déployée par faute de moyens humains et matériels mais l'intérêt pour développer celle-ci est important. 7 structures se disent particulièrement intéressées et souhaiteraient en mettre une en place.

Les témoignages recueillis à ce propos sont les suivants :

- "Peut-être pas assez de bénévoles pour déployer cela mais nous sommes ouverts à la proposition."

- “Pas d'aide itinérante, pas assez de bénévoles ni de salariés pour imaginer une aide itinérante à mettre en place.”
- “Pas assez de bénévoles pour mais bien sûr qu'il y aurait un intérêt.”

Avec l’exemple de ce qui existe déjà dans le département des Hautes-Alpes (nous vous invitons à revenir page 7, détaillant les aides itinérantes déjà déployées sur le territoire), nous avons déjà un recul sur plusieurs manières de proposer de l’aide alimentaire itinérante.
D’autres initiatives, hors Hautes-Alpes sont aussi inspirantes et peuvent nous aider à avancer sur nos réflexions :

- En Bretagne, l’ELFE (Épicerie Locale Favorisant l’Entraide) sillonne les routes pour s’arrêter dans divers villages. Le camion ouvre alors ses volets et propose l’approche suivante “Au Caravrac, tout le monde peut venir faire ses courses. Les difficultés financières ne doivent pas être un frein. Sur place, toute personne peut bénéficier d'une caisse solidaire (sur simple demande et anonymat), trouver un point informatique avec connexion internet, ou encore une aide administrative, un accueil, une écoute.” Un calendrier hebdomadaire permet de suivre les jours d’arrêt dans tel ou tel village. https://lelfe.org/
- En Eure-et-Loire, c’est le marché ambulant du Perche qui joue le rôle de lien social et vient lutter contre l’exclusion, l’isolement et la précarité alimentaire dans les zones rurales. Avec plus de 400 foyers inscrits et répartis dans 54 communes, cette association de solidarité pousse la porte de la ruralité et de la précarité en distribuant des colis alimentaires toutes les 2 semaines à chaque foyer en prenant en considération le nombre de personnes composant le foyer et le régime alimentaire et les besoins de chacun.
  https://resolis.org/?initiative=le-marche-ambulant-du-perche-lutte-contre-la-precarite-alimentaire-en-milieu-rural

Le problème des **zones blanches** et de la ruralité, que nous venons d'aborder, est l’un des axes les plus importants à prendre en compte dans les Hautes-Alpes.

Les structures d’aide alimentaire existantes ne connaissent pas ou peu les zones blanches du département, déjà bien investies et occupées sur leur propre territoire. Il n’y a pas ou peu de connaissance décrite de la précarité alimentaire dans les zones rurales et zones blanches du

département. Aucune donnée n'est connue des structures concernant les personnes en précarité ou en situation de pauvreté sur ces zones-là.

Les Hautes-Alpes, avec 100% du territoire en zone de montagne telle que définie par la loi Montagne de 1985, est un département avec des communes et des territoires habités parfois isolés et peu faciles d'accès. Il s'agirait de mener un travail en concertation avec les mairies, les Maisons Des Solidarités et les structures d'aide alimentaire afin de cibler les personnes isolées dans le besoin ou ayant des difficultés pour se déplacer afin de leur venir en aide et de dépasser cette situation de précarité et d'isolement social. Nous l'avons vu, l'enquête le montre, des structures d'aide alimentaire déploient déjà, avec leurs propres moyens, une aide itinérante. La question qui est soulevée maintenant est : comment faire pour mieux l'organiser et la rendre efficiente, créatrice de lien social et mutualisée si possible entre structures d'un même territoire pour la rendre moins lourde à porter pour une seule structure. Avec 7 structures intéressées pour déployer ce genre d'aide, cela peut être un début pour expérimenter et mettre en place de nouvelles solutions.
Dans ces zones blanches, les personnes sont plus enclines au non-recours aux aides sociales : résultat de la conjonction de facteurs géographiques, informationnels, culturels, administratifs et institutionnels. Des efforts spécifiques pour améliorer l'accessibilité, la diffusion de l'information et l'accompagnement administratif pourraient aider à réduire ce non-recours. Ce non-recours aggrave la précarité des habitants et participe à une pauvreté plus silencieuse.

Au cours des entretiens, les structures interrogées ont fait remonter les **difficultés** et problématiques qu'elles rencontrent aujourd'hui, certaines sont largement partagées :

- Difficulté à recruter des bénévoles et à les fidéliser (constat partagé par 11 structures) "Nous avons de plus en plus de bénévoles vieillissants qui vont bientôt arrêter leurs activités." La majorité des structures partage le constat que leurs bénévoles sont vieillissants, recruter des bénévoles jeunes ou actifs semble être difficile. Les horaires de bénévolat associés à l'aide alimentaire ne sont pas forcément aidants, étant souvent sur des moments où les personnes ayant un travail à temps plein ne sont pas disponibles. Des solutions sont donc à trouver pour redonner de l'attrait à l'engagement associatif social et valoriser ces actions auprès d'une population plus large. Outre le recrutement, la difficulté à fidéliser les nouveaux bénévoles est aussi pointée du doigt.

- Difficulté à avoir des fonds, instabilité des enveloppes de financement, recherche continue de nouveaux appels à projet, etc. La difficulté financière actuelle des associations se solde par une mise en concurrence forcée des associations entre elles par de multiples dépôts de demande de subventions via des appels à projet par exemple. L'instabilité des enveloppes de financement, la baisse drastique des financements publics viennent asséner encore un autre coup aux structures luttant déjà pour leur survie et pour apporter de l'aide à autrui. La mise en place de conventions pluriannuelles avec des financeurs serait une sécurité pour les structures, pouvoir avoir une transparence des pouvoirs publics sur les critères d'aide et une meilleure lisibilité de l'ensemble des aides publiques serait également souhaitable.
- Le face à face entre un nombre grandissant de personnes en situation précarité et des dons et des subventions qui s'épuisent ne permettra bientôt plus d'assurer des paniers ou des colis alimentaires sur la durée pour toutes les personnes dans le besoin, d'autres solutions vont devoir être trouvées pour continuer à apporter de l'aide alimentaire au mieux possible.
- Prioriser le travail sur l'interconnexion entre l'agriculture et la précarité alimentaire. La précarité s'installant et devenant une pauvreté pérennisée, il serait important que chacun puisse avoir accès à des denrées de qualité, choisies et accessibles pour tous. Le travail commencé par l'Udess sur la Sécurité Sociale de l'Alimentation vient s'inscrire dans cette démarche-là. Dans les Hautes-Alpes quatre projets d'expérimentation sont en cours sur différents territoires : Champsaur-Valgaudemar, Buëch, Embrunais-Guillestrois et Briançonnais. Ces initiatives locales, portées par des collectifs citoyens et des structures de solidarité, visent à tester concrètement de nouvelles formes d'accès universel à une alimentation de qualité.

## CONCLUSION

Des initiatives fleurissent à divers endroits. Dans le Champsaur, le café associatif La Draye a ouvert, à Saint Bonnet, un système de café suspendu et de repas suspendu mais les gestionnaires du café font face à une problématique : ils reçoivent de nombreux dons de repas suspendus mais peu de personnes en situation de précarité ou de pauvreté osent venir pour demander un repas ou café suspendu. Cela pose aussi la question de l'anonymat sur des

territoires ruraux où les habitants se connaissent et se croisent régulièrement. L'aide alimentaire peut être perçue comme stigmatisante et certaines personnes peuvent se priver de cette aide et de ce recours auquel ils ont droit par honte ou peur d'être reconnu. Des réflexions sont donc à mener sur la perception de l'aide alimentaire, avec des solutions pour, pourquoi pas, l'inclure dans un schéma de lien social plus global et moins ciblé, comme nous l'a montré par exemple le camion itinérant ELFE en Bretagne.

Le Secours Catholique, depuis la crise du Covid-19, a réfléchi à faire évoluer ses approvisionnements pour l'aide alimentaire et propose actuellement exclusivement des produits frais et locaux lors de sa distribution alimentaire et ainsi que des ateliers cuisine réguliers en partenariat avec d'autres structures (CODES) pour sensibiliser les personnes à la cuisine de produits frais, à petit budget et avec peu de matériel pour pouvoir convenir au plus grand nombre. Le Secours Catholique propose aussi un accès à des jardins partagés pour les personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire afin qu'elles puissent cultiver leurs propres légumes et avoir un espace de jardin qui leur est dédié.

Pistes d'action prioritaires à mettre en place et prochaines étapes de travail :

Finalement, cette enquête nous met sur le chemin de nouvelles pistes d'actions à mettre en place. Nous pouvons déjà imaginer plusieurs prochaines étapes de travail :

- La création d'un groupe de travail collaboratif pour prendre des décisions conjointes et avoir une force de frappe démultipliée sur les actions que nous déciderons de mener
- Répertorier et mieux connaître les zones blanches des Hautes-Alpes : travail de mise en lien avec les mairies, les institutions ainsi que les Maisons des Solidarités
- Réfléchir à un ou des projets expérimentaux d'itinérance avec les structures motrices pour aller vers les personnes isolées
- Réfléchir à donner un nouvel attrait autour de l'engagement associatif et de l'engagement autour de la solidarité, organiser un événement ou une action collaborative pour mettre en lumière ces engagements forts trop peu mis sur le devant de la scène

Il faut garder à l'esprit que cela fait toujours partie du système de l'urgence alimentaire : ces solutions et réflexions, bien que nécessaires immédiatement, ne sont certainement pas un système souhaitable sur la durée, d'où l'intérêt de mener de front des expérimentations de

nouveaux modèles de distribution alimentaire qui soient équitables et justes pour tous tels que ce que propose la Sécurité Sociale de l'Alimentation.